

2022-1086
2022-10-19

L'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 16/12/2023, conformément à la période d'abandon graduel établie dans la décision de réévaluation concernant la cyromazine RVD2021-08. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

Insecticide CYRUS

INSECTICIDE

USAGE COMMERCIAL

Poudre mouillable pour la suppression des mineuses, des fongicoles et des éphydridés dans les plantes ornementales cultivées en serre, des mineuses dans les plantes ornementales d'extérieur, des fongicoles dans la laitue cultivée en serre et des moucheron sciarides dans les champignons.

PRINCIPE ACTIF :

Cyromazine 75 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**AVERTISSEMENT
IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU**

L'Insecticide Cyrus contenu dans le sachet métallique est présenté en 10 sacs hydrosolubles. Chaque sac hydrosoluble contient 75 grammes de l'Insecticide CYRUS.

Ne pas toucher aux sacs hydrosolubles avec des gants mouillés, car les sacs se dissoudraient. Ne pas ouvrir les sacs hydrosolubles.

Resceller le sachet métallique s'il reste des sacs hydrosolubles à l'intérieur.

NE PAS VENDRE LES SACS HYDROSOLUBLES INDIVIDUELLEMENT

N° D'HOMOLOGATION : 34272

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

SHARDA Cropchem Limited
2nd Floor, Prime Business Park
Dashrathlal Joshi Road
Vile Parle (West)
Mumbai - 400056, India

Agent Canadien :
SHARDA Cropchem Limited
63 Kingsview Blvd
Etobicoke, Ontario, CA
M9R 1V1
1 844 810-5720
1 416 840-5639

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence la bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut causer une irritation de la peau et des yeux. Éviter tout contact avec la peau ou les yeux. Ne pas inhaler les poussières. Porter une combinaison résistant aux produits chimiques (p. ex., TYVEK) par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application et le nettoyage et les réparations. Les serriculteurs doivent porter des gants pour manipuler les cultures traitées.

Ne pas manger, boire ni fumer pendant les opérations de mélange et l'application. Enlever et laver les vêtements après l'emploi. Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Laver et ranger tous les vêtements de protection séparément des

autres vêtements de la maisonnée. Les laver à l'eau chaude et au détergent avant de les remettre.

Appliquer seulement lorsque le risque de dérive hors du site à traiter est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement de pulvérisation et des réglages du pulvérisateur.

Porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application et les activités de nettoyage et de réparation.

De plus, porter un couvre-chef résistant aux produits chimiques pendant l'application par pulvérisation pneumatique à partir d'une cabine ouverte. Les couvre-chefs résistant aux produits chimiques peuvent être un chapeau Sou'Wester, un chapeau de pluie résistant aux produits chimiques ou un chapeau à large bord et capuchon imperméables couvrant suffisamment le cou. Le port des gants n'est pas requis pendant l'application à partir d'une cabine fermée.

Pour l'application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique ou d'un nébulisateur manuel, porter une combinaison résistant aux produits chimiques équipée d'un capuchon résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long ainsi que des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides OU d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides.

Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le traitement du compost et de la terre de gobetage à l'intérieur des champignonnières.

NE PAS utiliser ce produit sur des plantes ornementales cultivées pour la production de fleurs à couper.

NE PAS APPLIQUER directement sur les champignons. Effectuer les applications lorsqu'il n'y a pas de champignons au-dessus de la surface du substrat.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et si vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus, consultez Sharda Cropchem Limited au 1 844 810-5720.

Appliquer le produit seulement lorsque le risque de dérive vers des endroits habités ou des endroits d'activité humaine (maisons, chalets, écoles, parcs, par exemple) est minime. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, la température, l'équipement de pulvérisation et les réglages du pulvérisateur.

NE PAS pénétrer ni laisser les travailleurs pénétrer dans les sites traités avant la fin du délai pertinent indiqué dans le tableau suivant :

| Délais de sécurité (DS) ou délais d'attente avant récolte (DAAR) : Culture | Activité après traitement | DS ou DAAR |
|---|---|------------|
| Plantes ornementales d'extérieur (non cultivées pour les fleurs à couper) | Activités liées à une irrigation manuelle impliquant un contact avec le feuillage | 18 jours |
| | Toutes les autres activités | 12 heures |
| Plantes ornementales de serre (non cultivées pour les fleurs à couper) | Toutes les activités | 12 heures |
| Laitue de serre | Récolte | 14 jours |
| | Toutes les autres activités | 12 heures |
| Champignons | Récolte | 14 jours |

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats, comme des haies et des terrains boisés à proximité du site d'application.

Toxique pour les abeilles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer qu'en soirée, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans la zone de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des pollinisateurs, consulter le document *Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion* sur le site Web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinisateurs). Toxique pour les petits mammifères sauvages.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Les résidus de cyromazine (mélamine) sont persistants et peuvent subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de tout produit contenant de la cyromazine dans les sites traités avec cette substance au cours de la saison précédente.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

Utilisation en serre : Toxique pour les abeilles (couvains) et les autres arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Peut nuire aux abeilles et aux autres arthropodes utiles, dont ceux utilisés pour la production en serre. Éviter d'appliquer le produit lorsque des abeilles ou d'autres arthropodes utiles sont présents dans le site à traiter.

EMPÊCHER les rejets ou rejets d'effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres ou des champignonnières d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs, ou tout autre plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans un endroit frais et sec, au-dessus du point de congélation. Ne pas retirer les sachets hydrosolubles du contenant sauf pour utilisation immédiate.

ÉLIMINATION

1. Lorsque des sachets hydrosolubles dans l'eau sont utilisés, faites en sorte que l'emballage extérieur soit inutilisable à d'autres fins.
2. Éliminer l'emballage extérieur conformément aux exigences provinciales.
Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant et à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Insecticide CYRUS

INSECTICIDE

USAGE COMMERCIAL

Poudre mouillable pour la suppression des mineuses, des fongicoles et des éphydridés dans les plantes ornementales cultivées en serre, des mineuses dans les plantes ornementales d'extérieur, des fongicoles dans la laitue cultivée en serre et des moucheron sciarides dans les champignons.

PRINCIPE ACTIF :

Cyromazine 75 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**AVERTISSEMENT
IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU**

L'Insecticide CYRUS contenu dans le sachet métallique est présenté en 10 sacs hydrosolubles. Chaque sac hydrosoluble contient 75 grammes de l'Insecticide CYRUS.

Ne pas toucher aux sacs hydrosolubles avec des gants mouillés, car les sacs se dissoudraient. Ne pas ouvrir les sacs hydrosolubles.

Resceller le sachet métallique s'il reste des sacs hydrosolubles à l'intérieur.

NE PAS VENDRE LES SACS HYDROSOLUBLES INDIVIDUELLEMENT

N° D'HOMOLOGATION : 34272

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

SHARDA Cropchem Limited
2nd Floor, Prime Business Park
Dashrathlal Joshi Road
Vile Parle (West)
Mumbai - 400056, India

Agent Canadien :
SHARDA Cropchem Limited
63 Kingsview Blvd
Etobicoke, Ontario, CA
M9R 1V1
1 844 810-5720
1 416 840-5639

Livret

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT, communiquer **IMMÉDIATEMENT** avec un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut causer une irritation de la peau et des yeux. Éviter tout contact avec la peau ou les yeux. Ne pas inhaler les poussières. Porter une combinaison résistant aux produits chimiques (p. ex., TYVEK) par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application et le nettoyage et les réparations. Les serriculteurs doivent porter des gants pour manipuler les cultures traitées.

Ne pas manger, boire ni fumer pendant les opérations de mélange et l'application. Enlever et laver les vêtements après l'emploi. Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Laver et ranger tous les vêtements de protection séparément des autres vêtements de la maisonnée. Les laver à l'eau chaude et au détergent avant de les remettre.

Appliquer seulement lorsque le risque de dérive hors du site à traiter est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement de pulvérisation et des réglages du pulvérisateur.

Porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application et les activités de nettoyage et de réparation.

De plus, porter un couvre-chef résistant aux produits chimiques pendant l'application par pulvérisation pneumatique à partir d'une cabine ouverte. Les couvre-chefs résistant aux produits chimiques peuvent être un chapeau Sou'Wester, un chapeau de pluie résistant aux produits chimiques ou un chapeau à large bord et capuchon imperméables couvrant suffisamment le cou. Le port des gants n'est pas requis pendant l'application à partir d'une cabine fermée.

Pour l'application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique ou d'un nébulisateur manuel, porter une combinaison résistant aux produits chimiques équipée d'un capuchon résistant aux produits chimiques par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long ainsi que des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques et un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides OU d'une boîte filtrante approuvée par le NIOSH pour les pesticides.

Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le traitement du compost et de la terre de gobetage à l'intérieur des champignonnières.

NE PAS utiliser ce produit sur des plantes ornementales cultivées pour la production de fleurs à couper.

NE PAS APPLIQUER directement sur les champignons. Effectuer les applications lorsqu'il n'y a pas de champignons au-dessus de la surface du substrat.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et si vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus, consultez Sharda Cropchem Limited au 1 844 810-5720.

Appliquer le produit seulement lorsque le risque de dérive vers des endroits habités ou des endroits d'activité humaine (maisons, chalets, écoles, parcs, par exemple) est minime. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, la température, l'équipement de pulvérisation et les réglages du pulvérisateur.

NE PAS pénétrer ni laisser les travailleurs pénétrer dans les sites traités avant la fin du délai pertinent indiqué dans le tableau suivant :

| | | |
|---|----------------------------------|-------------------|
| Délais de sécurité (DS) ou délais d'attente avant récolte (DAAR) : Culture | Activité après traitement | DS ou DAAR |
|---|----------------------------------|-------------------|

| | | |
|---|---|-----------|
| Plantes ornementales d'extérieur (non cultivées pour les fleurs à couper) | Activités liées à une irrigation manuelle impliquant un contact avec le feuillage | 18 jours |
| | Toutes les autres activités | 12 heures |
| Plantes ornementales de serre (non cultivées pour les fleurs à couper) | Toutes les activités | 12 heures |
| Laitue de serre | Récolte | 14 jours |
| | Toutes les autres activités | 12 heures |
| Champignons | Récolte | 14 jours |

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.

Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats, comme des haies et des terrains boisés à proximité du site d'application.

Toxique pour les abeilles. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer qu'en soirée, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans la zone de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des pollinisateurs, consulter le document *Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion* sur le site Web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinisateurs). Toxique pour les petits mammifères sauvages.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Les résidus de cyromazine (mélamine) sont persistants et peuvent subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de tout produit contenant de la cyromazine dans les sites traités avec cette substance au cours de la saison précédente.

Ce produit possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans l'eau souterraine. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont

perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer l'eau souterraine.

Utilisation en serre : Toxique pour les abeilles (couvains) et les autres arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Peut nuire aux abeilles et aux autres arthropodes utiles, dont ceux utilisés pour la production en serre. Éviter d'appliquer le produit lorsque des abeilles ou d'autres arthropodes utiles sont présents dans le site à traiter.

EMPÊCHER les rejets ou rejets d'effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres ou des champignonnières d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs, ou tout autre plan d'eau.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer dans un endroit frais et sec, au-dessus du point de congélation. Ne pas retirer les sachets hydrosolubles du contenant sauf pour utilisation immédiate.

ÉLIMINATION

1. Lorsque des sachets hydrosolubles dans l'eau sont utilisés, faites en sorte que l'emballage extérieur soit inutilisable à d'autres fins.
 2. Éliminer l'emballage extérieur conformément aux exigences provinciales.
- Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant et à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'Insecticide CYRUS est un régulateur de la croissance des insectes utilisé pour supprimer les mineuses, les fongicoles et les éphydridés dans les plantes ornementales cultivées en serre, les moucheron sciarides dans les champignons et des mineuses dans les plantes ornementales d'extérieur. Lorsqu'il est appliqué conformément au mode d'emploi ci-dessous, l'Insecticide CYRUS supprime ces mineuses, fongicoles, éphydridés et moucheron sciarides en inhibant le développement de ces insectes aux stades larvaires. L'Insecticide CYRUS peut nuire à certaines espèces d'acariens prédateurs et de parasites des mineuses. Utiliser avec prudence dans les programmes de lutte antiparasitaire faisant appel à ces arthropodes utiles.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

L'Insecticide CYRUS est une poudre mouillable que l'on doit mélanger avec de l'eau pour l'application par pulvérisation. S'assurer que le pulvérisateur est propre; la présence de tout contaminant pourrait obstruer le pulvérisateur ou endommager la culture.

Les sachets hydrosolubles (code WSP) sont conçus pour se dissoudre dans l'eau. Il peut être nécessaire d'agiter le produit pour faciliter la dissolution des sachets hydrosolubles. Le non-respect des instructions de manipulation et de mélange peut augmenter l'exposition aux produits antiparasitaires contenus dans les sachets.

Suivre les étapes ci-dessous lorsque vous manipulez les produits antiparasitaires contenus dans les sachets hydrosolubles.

1. Faire le mélange dans le réservoir du pulvérisateur seulement.

2. Manipuler les sachets hydrosolubles de manière à protéger les emballages contre les bris et/ou la libération involontaire de leur contenu. Si un emballage est endommagé, porter un EPI comprenant au minimum une combinaison, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures résistant aux produits chimiques et un masque filtrant (masque antipoussières) N95 (au minimum) approuvé par le NIOSH et dont l'ajustement a été vérifié, et suivre les autres instructions de mélange.
3. Conserver les sachets hydrosolubles dans leur emballage extérieur jusqu'au moment de leur utilisation.
4. Garder les sachets hydrosolubles au sec avant de les ajouter dans le réservoir du pulvérisateur.
5. Manipuler avec des gants secs et suivre les directives sur l'étiquette concernant l'équipement de protection individuelle (EPI).
6. Garder les sachets hydrosolubles intacts. Ne pas les couper ni les perforer.
7. Refermer l'emballage extérieur contenant les sachets hydrosolubles afin de protéger tous les sachets inutilisés.

Instructions pour le mélange

Suivre les étapes ci-dessous pour mélanger ce produit, y compris si on le mélange en cuve avec d'autres produits antiparasitaires. Si on mélange le produit en cuve, les instructions de mélange 1 à 9 ci-dessous ont la priorité sur les instructions de mélange des autres produits mélangés en cuve. Suivre tous les modes d'emploi de tous les autres produits mélangés en cuve, à condition qu'ils ne soient pas contradictoires. Ne pas mélanger ce produit en cuve avec des produits pour lesquels cela est interdit ou dont les directives de mélange sont contradictoires.

1. S'il y a un panier ou un filtre dans l'ouverture du réservoir, l'enlever avant d'ajouter les sachets dans le réservoir.
2. Remplir le réservoir jusqu'à environ un tiers/la moitié du volume final de pulvérisation souhaité.
3. Arrêter d'ajouter de l'eau et cesser d'agiter le mélange.
4. Placer les sachets hydrosolubles intacts et non ouverts dans le réservoir.
5. Ne pas pulvériser de l'eau à l'aide d'un boyau ou d'un tuyau de remplissage pour briser ou dissoudre les sachets hydrosolubles.
6. Démarrer l'agitation mécanique et de recirculation par le fond du réservoir sans utiliser de recirculation aérienne, si possible. Si la recirculation aérienne ne peut être arrêtée, fermer l'ouverture avant de commencer l'agitation.
7. La dissolution des sachets hydrosolubles peut prendre jusqu'à 5 minutes ou plus, selon la température de l'eau, la dureté de l'eau et l'intensité de l'agitation.
8. Arrêter l'agitation avant d'ouvrir le couvercle du réservoir.
9. Ouvrir le couvercle du réservoir, en prenant soin d'éviter tout contact avec les poussières ou la bouillie de pulvérisation, pour vérifier que les sachets hydrosolubles se sont entièrement dissous et que le contenu a bien été mélangé jusqu'à devenir une solution.
10. Ne pas ajouter d'autres produits autorisés et ne pas remplir complètement le réservoir avant que les sachets ne soient entièrement dissous et que le pesticide ne soit bien mélangé.
11. Lorsque les sachets hydrosolubles sont complètement dissous et que les autres produits ont été ajoutés au réservoir, recommencer à remplir le réservoir avec de l'eau jusqu'au niveau souhaité, fermer le couvercle du réservoir et recommencer à agiter.
12. Utiliser la bouillie de pulvérisation lorsque le mélange est terminé.
13. Continuer d'agiter le mélange de pesticide dilué pendant le transport et l'application.

14. Il est illégal d'utiliser tout pesticide homologué, y compris les sachets hydrosolubles, d'une manière non conforme au mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

RESTRICTIONS D'EMPLOI

L'Insecticide CYRUS assure la suppression des stades larvaires des mineuses, mais ne prévient pas les dommages initiaux causés par les insectes adultes. L'Insecticide CYRUS n'agit que sur les mineuses du genre *Liriomyza*.

MODE D'EMPLOI

Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.

Pour les plantes ornementales, à l'exception des conifères (pin, sapin, genévrier, épinette, thuya, pruche, cyprès, if, arbres de Noël vivants) : Toxique pour les couvains d'abeilles. NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture.

Pour toutes les autres cultures : Toxique pour les couvains d'abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si un traitement est nécessaire pendant la période de floraison, n'appliquer le produit que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si des abeilles domestiques sont utilisées à des fins de pollinisation, NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation et d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

EMPÊCHER les rejets ou rejets d'effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres ou des champignonnières d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs, ou tout autre plan d'eau.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat ou lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure à la taille moyenne de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm au moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application pneumatique : NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. NE PAS diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plantes à traiter. Mettre hors service les buses dirigées vers l'extérieur en bout de rang ou dans les rangs extérieurs. NE PAS appliquer si la vitesse du vent excède 16 km/heure sur le site du traitement, tel que mesuré à l'extérieur de la zone traitée, du côté exposé au vent.

Zones tampons :

Les traitements localisés avec l'équipement manuel NE requièrent PAS une zone tampon. Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat terrestre vulnérable le plus proche

de ce point dans la direction du vent (p. ex., des prairies, des forêts, des brise-vents, des terres à bois, des haies, des rivages ou des zones arbustives), des habitats d'eau douce vulnérables (p. ex., des lacs, des rivières, des marécages, des étangs, des fondrières des Prairies, des criques, des marais, des cours d'eau, des réservoirs et des milieux humides).

La cyromazine peut demeurer active dans le sol après l'application et ses résidus posent un risque de dommages aux cultures mises en terre l'année suivante. Éviter d'appliquer CYRUS sur le même champ deux années de suite.

| Méthode d'application | Culture | | Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des : | | |
|---------------------------|----------------------------------|------------------------|---|---|-----------------------|
| | | | habitats d'eau douce d'une profondeur de : | | habitats terrestres : |
| Pulvérisateur agricole | Toutes les cultures | | 1 | 1 | 1 |
| Pulvérisateur pneumatique | Plantes ornementales d'extérieur | Début de la croissance | 3 | 1 | 2 |
| | | Fin de la croissance | 2 | 1 | 1 |

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

Voici les délais à respecter entre le traitement avec l'Insecticide CYRUS et la mise en terre de cultures de rotation :

- Cultures mentionnées sur l'étiquette; tomates, poivrons, concombres, melons : **1 jour**.
- Foin, blé, orge, avoine : **300 jours**.

LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ.

AVIS À L'UTILISATEUR

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Sharda Cropchem Limited dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Sharda Cropchem Limited n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

MODE D'EMPLOI – NE PAS APPLIQUER CE PRODUIT À L'AIDE D'UN ÉQUIPEMENT DE PULVÉRISATION AÉRIENNE

Plantes ornementales cultivées en serre – Directives de traitement

| INSECTES | DOSE/HA | REMARQUES | | | | | | | | | | | | |
|--------------------|--|--|--------------------|-------------------------|----|----|----|-----|----|-----|----|-----|----|-----|
| Mineuses | 188 g de produit/ha (1 sac hydrosoluble dans 400 L d'eau pour 0,4 ha) | Pulvériser sur les feuilles jusqu'au point de ruissellement. Utiliser 75 g de produit (1 sac hydrosoluble) dans 400 L d'eau pour 0,4 ha. Si on utilise de l'équipement d'application à faible volume, s'assurer du respect de la dose de 188 g de produit à l'hectare (1 sac hydrosoluble pour 0,4 ha). Ne pas appliquer plus de 2 applications par cycle de culture, avec 7 jours entre les applications. | | | | | | | | | | | | |
| Fongicoles | 133 g de produit/ha (1 sac hydrosoluble dans 570 L d'eau pour 0,57 ha) | <ol style="list-style-type: none">1. Pulvériser sur toutes les surfaces où les fongicoles peuvent se reproduire. Ceci inclut la surface des mélanges de culture et des banquettes et les espaces sous les banquettes qui pourraient être contaminés par le mélange de culture ou des algues. Utiliser 75 g de produit (1 sac hydrosoluble) dans 570 L d'eau pour 0,57 ha.2. Pour les plants en pot, faire un arrosage du pied au moyen de 133 g de produit dans 1 000 L d'eau (1 sac hydrosoluble pour 570 L d'eau), comme suit : <table border="1"><thead><tr><th>Taille du pot (cm)</th><th>Volume de solution (mL)</th></tr></thead><tbody><tr><td>10</td><td>90</td></tr><tr><td>13</td><td>120</td></tr><tr><td>15</td><td>180</td></tr><tr><td>20</td><td>240</td></tr><tr><td>25</td><td>300</td></tr></tbody></table> <p>Ne pas appliquer plus de 4 applications par cycle de culture, avec 7 jours entre les applications.</p> | Taille du pot (cm) | Volume de solution (mL) | 10 | 90 | 13 | 120 | 15 | 180 | 20 | 240 | 25 | 300 |
| Taille du pot (cm) | Volume de solution (mL) | | | | | | | | | | | | | |
| 10 | 90 | | | | | | | | | | | | | |
| 13 | 120 | | | | | | | | | | | | | |
| 15 | 180 | | | | | | | | | | | | | |
| 20 | 240 | | | | | | | | | | | | | |
| 25 | 300 | | | | | | | | | | | | | |

| | | |
|------------|--|---|
| Éphydridés | 133 g de produit/ha (1 sac hydrosoluble dans 570 L d'eau pour 0,57 ha) | <ol style="list-style-type: none"> 1. Pulvériser sur toutes les surfaces où les éphydridés peuvent se reproduire. Ceci inclut les espaces sous les banquettes qui pourraient être contaminés par le mélange de culture ou des algues, le dessous des banquettes et la surface des mélanges de culture et des banquettes. Utiliser 75 g de produit (1 sac hydrosoluble) dans 570 L d'eau pour 0,57 ha. 2. Pour les plants en pot, faire un arrosage du pied au moyen de 133 g de produit dans 1 000 L d'eau (1 sac hydrosoluble pour 570 L d'eau). <p>Ne pas appliquer plus de 4 applications par cycle de culture, avec 7 jours entre les applications.</p> |
|------------|--|---|

La sécurité de l'Insecticide CYRUS pour les cultures a été évaluée au moyen de pulvérisations foliaires et d'arrosage du pied dans plusieurs espèces de plantes ornementales cultivées en serre. Aucune phytotoxicité n'a été observée aux doses recommandées sur cette étiquette lors de l'emploi dans le chrysanthème, le gerbera, l'agératum, le dahlia, le tagète, la sauge, la verveine, le zinnia, la gypsophile, le pétunia, le lis de Pâques et le poinsettia. Étant donné que de nombreuses espèces et cultivars n'ont fait l'objet d'aucun essai, la phytotoxicité du produit devrait être évaluée dans chaque espèce ou cultivar avant le traitement de la culture complète. Pour évaluer les effets phytotoxiques potentiels dans les cultures ornementales non énumérées ci-dessus, le producteur doit faire l'essai de l'Insecticide CYRUS pendant au moins deux semaines chez un petit groupe de plantes, dans les mêmes conditions que celles de la culture générale. NE PAS permettre les rejets ou rejets d'effluent ou les eaux de ruissellement provenant des serres qui contiennent ce produit de pénétrer dans des lacs, des cours d'eau, des étangs ou d'autres plans d'eau.

Plantes ornementales d'extérieur – Calendrier de pulvérisation

| INSECTE | DOSE/HA | REMARQUES |
|--|---|---|
| Mineuse (<i>Liriomyza</i> spp.) | 188 g de produit/ha (1 sac hydrosoluble dans 400 L d'eau pour 0,4 ha) | Pulvériser sur les feuilles jusqu'au point de ruissellement. Il est recommandé d'utiliser 1 000 L d'eau/ha (400 L d'eau pour 0,4 ha) ou suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète avec de l'équipement d'application par voie terrestre classique, y compris de l'équipement de pulvérisation foliaire à jet porté ou à rampe horizontale. Traiter dès l'apparition des larves de mineuse. Traiter de nouveau selon les données de surveillance. Attendre 7 jours entre les traitements. Ne pas effectuer plus de 5 applications par année. |

Même si de nombreux cultivars et de nombreuses espèces végétales ont été évalués, il convient de vérifier la phytotoxicité du produit avec chaque espèce et/ou cultivar utilisé avant de traiter l'ensemble de la culture. Pour évaluer la possibilité d'effets phytotoxiques, le producteur doit mettre l'Insecticide CYRUS à l'essai pendant au moins deux semaines sur un petit échantillon de plantes dans les mêmes conditions que la culture.

Champignons – Directives de traitement

| INSECTES | DOSE | REMARQUES |
|------------------------|---|---|
| Moucheron sciarides | 5 parties par million de cyromazine dans le compost | Sans dépasser une application par cycle, appliquer l’Insecticide CYRUS pendant la préparation du substrat. Procéder par un mouillage abondant à faible pression, afin de limiter le plus possible la formation de brouillard. Utiliser une quantité d’eau suffisante pour assurer une distribution uniforme dans le compost, conformément au tableau ci-dessous. Les doses recommandées forment une concentration d’ingrédient actif de 5 parties par million. Incorporer à fond pendant la préparation du compost ou le lardage. |

| Compost : poids humide à 66,6 % d’eau | | Compost : poids à sec | | Grammes de l’Insecticide CYRUS | | Superficie traitée avec un sac hydrosoluble de 75 g de l’Insecticide CYRUS | |
|---------------------------------------|--------------------|-----------------------|--------------------|--------------------------------|-----------------------|--|-----------------|
| kg/m ² | lb/pi ² | kg/m ² | lb/pi ² | 100 m ² | 1 000 pi ² | m ² | pi ² |
| 58,59 | 12 | 19,53 | 4 | 41,07 | 38,15 | 182,61 | 1 965,70 |
| 68,36 | 14 | 22,79 | 4,67 | 47,56 | 44,18 | 157,71 | 1 697,65 |
| 73,24 | 15 | 24,41 | 5 | 51,88 | 48,19 | 144,57 | 1 556,18 |
| 83,01 | 17 | 27,67 | 5,67 | 56,20 | 52,21 | 133,45 | 1 436,48 |
| 87,89 | 18 | 29,30 | 6 | 60,52 | 56,23 | 123,92 | 1 333,87 |
| 97,65 | 20 | 32,55 | 6,67 | 67,01 | 62,25 | 111,92 | 1 204,79 |
| 102,54 | 21 | 34,18 | 7 | 71,33 | 66,27 | 105,14 | 1 131,77 |
| 112,30 | 23 | 37,43 | 7,67 | 75,66 | 70,28 | 99,13 | 1 067,10 |
| 117,18 | 24 | 39,06 | 8 | 82,14 | 76,31 | 91,31 | 982,85 |
| 126,95 | 26 | 42,32 | 8,67 | 86,46 | 80,32 | 86,74 | 933,71 |
| 131,83 | 27 | 43,94 | 9 | 92,95 | 86,35 | 80,69 | 868,57 |

Exemple : Lorsqu’on applique l’Insecticide CYRUS sur un lit de compost humide pesant 112,3 kg/m² à 66,6 % d’humidité, utiliser 75 g (un sac hydrosoluble) pour 99,13 m² de compost (un sac hydrosoluble pour 1 067 pi²). Pour ajuster la dose en fonction du degré d’humidité, faire d’abord la conversion en fonction d’une matière sèche à l’aide de la formule suivante :

$$\text{Poids humide du compost (kg/m}^2\text{)} \times (1 - [\text{x \% humidité du compost}/100])$$

Déterminer dans le tableau ci-dessus le « poids sec » (kg/m²) le plus proche de la valeur obtenue et utiliser la dose appropriée de l’Insecticide CYRUS.

| INSECTE | DOSE | REMARQUES |
|------------------------|---|--|
| Moucheron sciarides | 5 parties par million de cyromazine dans la terre de gobetage humide ou 18,7 grammes de l’Insecticide Cyrus dans suffisamment de terre de gobetage pour couvrir 100 m ² de surface de production d’une profondeur d’environ 5 à 8 cm | Faire une seule pulvérisation mouillante de faible volume sur la terre de gobetage. Ne pas appliquer moins de 14 jours avant la récolte. |

LAITUE CULTIVÉE EN SERRE

| INSECTE | DOSE | REMARQUES |
|-------------------------------------|--|---|
| Fongicole (<i>Bradysia</i> sp.) | 75 g de produit (1 sac hydrosoluble)/570 L d'eau. Utiliser une quantité de solution de pulvérisation suffisante pour assurer une couverture adéquate. Ne pas appliquer plus de 1 010 L de solution de pulvérisation/ha. | Attendre 7 jours entre les traitements. Traiter si la surveillance des insectes indique que cela est nécessaire. Appliquer sur le feuillage et les surfaces humides, où les insectes se multiplient et s'alimentent. |

RESTRICTIONS D'EMPLOI – LAITUE CULTIVÉE EN SERRE

- Ne pas effectuer plus de 4 traitements par saison de croissance.
- Ne pas appliquer dans les 14 jours précédant la récolte.
- Ne pas appliquer ce produit à l'aide de quelque système d'irrigation que ce soit.
- Ne pas retourner dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application.
 - Éviter que les rejets ou rejets d'effluents ou des eaux de ruissellement provenant de serres et contenant ce produit ne pénètrent dans des lacs, des cours d'eau, des étangs ou d'autres plans d'eau.

RECOMMANDATIONS POUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de gestion de la résistance, l'Insecticide CYRUS contient un insecticide du groupe 17. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'Insecticide CYRUS et à d'autres insecticides du groupe 17. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population si les insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides :

Dans la mesure du possible, alterner l'Insecticide CYRUS ou les insecticides du même groupe 17 avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.

. Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides ou des qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés.

Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour obtenir d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec des représentants de Sharda Cropchem Limited au 1 844 810-5720.

Conserver la brochure et l'étiquette et les consulter pour connaître le MODE D'EMPLOI, les DIRECTIVES DE MÉLANGE, les RESTRICTIONS D'EMPLOI et les DIRECTIVES D'ENTREPOSAGE ET D'ÉLIMINATION.